

**Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 15/04/2015 à la salle du lac du Cébron, à Saint-Loup-Lamairé**

▪ **Personnes présentes :**

*Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

**Olivier CUBAUD**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Jean-Pierre ANTOINE**, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Hubert BAUFUMÉ**, Communauté de Communes du Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Louis-Marie GREGOIRE**, Mairie d'Argenton l'Église  
**Robert GIRAULT**, Mairie de La Coudre  
**Jean-Claude GUERIN**, Mairie de La Peyratte  
**Jean-François COIFFARD**, Mairie de Maisontiers  
**Jacques DIEUMEGARD**, Mairie de Pompaire  
**Philippe DELAVault**, Mairie de Craon  
**Daniel GIRARDIN**, Mairie de Mirebeau  
**Didier GUILLAUME**, Mairie Les Ulmes  
**Michel CLAIRAND**, Communauté de Communes du Thouarsais  
**Jean-Michel MARCHAND**, Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine  
**Christophe CHATIN**, Syndicat d'Eau du Val du Thouet  
**Louis-Marie LUMINEAU**, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine

*Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

**Jean-Paul SOUTIF**, Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Claude TALINEAU**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres  
**Jean THARRAULT**, Association de Sauvegarde de l'Anjou  
**Paul PAULY-CALLOT**, UFC Que Choisir  
**Michel GUIONNET**, Association des Irrigants des Deux-Sèvres  
**Jean-Christophe POUVREAU**, Association des Irrigants de la Vienne  
**Louis PERRIN**, Syndicat de Valorisation et de Promotion des étangs de Poitou-Charentes – Vendée  
**Daniel BEAUMONT**, Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

**Florence BARRE**, Agence de l'Eau Loire Bretagne  
**Géraldine GELLE**, DDT du Maine et Loire  
**Géraldine LEMARCHANT**, DDT de la Vienne  
**Frédéric NADAL**, DDT des Deux-Sèvres  
**Côme DURAND**, DREAL Poitou-Charentes

▪ **Autres participants :**

**Daniel OMER**, Mairie de Mirebeau  
**Simon THUBÉ**, DREAL Poitou-Charentes  
**Ludovic BOISSINOT**, Bureau d'études SERAMA  
**Flavie THOMAS**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
**Claudie PAITREULT**, SAGE Thouet  
**Alexis PACAUD**, SAGE Thouet  
**Pierre PÉAUD**, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personne excusée avec mandat :**

**Charles VALLET**, Préfecture de la Région Centre et du Loiret

▪ **Personnes excusées :**

**Christophe DEHAY**, Mairie de Saint-Varent  
**Françoise BELY**, Conseil Régional Poitou-Charentes  
**Patrice HOUTEKINS**, Mairie de Thouars  
**Pierre BIGOT**, SIVU de la Vallée de la Dive  
**Jean-François LUQUET**, ONEMA

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 9 décembre 2014**
2. **Validation du rapport d'activité 2014 de la CLE du SAGE Thouet**
3. **Restitution des résultats de l'étude d' « Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »**
4. **Validation de l'état initial du SAGE Thouet**
5. **Consultation du projet du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021**
6. **Communication 2015**
7. **Questions diverses**

## 1. Validation du compte-rendu de la CLE du 9 décembre 2014

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 9 décembre 2014. Pour rappel, lors de cette séance ont été présentés les résultats de l'étude sur les pratiques et les pressions agricoles sur le bassin du Thouet. Un point a été fait sur l'avancée de la rédaction de l'état initial du SAGE ainsi que sur le cahier des charges de l'étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. La CLE a également validé 13 inventaires communaux de zones humides. Enfin la consultation du SDAGE 2016-2021 et les travaux du Schéma Départemental de l'eau de la Vienne ont été évoqués.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité par les membres présents, sans modification.**

## 2. Validation du rapport d'activité 2014 de la CLE du SAGE Thouet

Ce document est demandé par le comité de bassin pour avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux de la CLE. Il est également transmis aux préfets des Deux Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire et du Bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'aux communes et collectivités du territoire. Enfin ce document est consultable sur le site internet du SAGE Thouet.

Pierre PÉAUD présente les grandes lignes du rapport d'activité de la CLE en 2014 : réunions de CLE et de Bureau, dossiers suivis par la cellule d'animation, actions de communication, dossiers portés à la connaissance de la CLE, études,...

Il ajoute que l'année 2014 a vu le renouvellement d'une partie de la CLE suite aux élections municipales et que la Présidence de la CLE a changé puisque M. CUBAUD a été élu le 30 septembre 2014 pour succéder à M. CHARRON.

M. DELAVault souhaite savoir comment le budget du SAGE est géré car le rapport d'activité ne détaille pas les différentes dépenses.

M. CUBAUD répond que le budget est géré par le SMVT et l'Agglomération de SAUMUR en tant que structures co-porteuses. Il propose que soit annexé au rapport d'activité le compte administratif 2014 détaillé du SAGE.

M. PERRIN remarque que l'étude sur l'impact des plans d'eau n'apparaît pas dans le rapport d'activité.

Pierre PÉAUD répond que cette étude ayant débuté en janvier 2015, elle sera présentée dans le rapport d'activité de la CLE 2015.

Concernant les financeurs du SAGE, M. CUBAUD informe que le Conseil Départemental du Maine-et-Loire ne financera pas le SAGE pour l'année 2015 contrairement aux années précédentes.

M. MARCHAND suggère de resolliciter les nouveaux Conseillers Départementaux ou le Préfet pour s'assurer du désengagement du Conseil Départemental 49.

M. CUBAUD consulte ensuite les membres de la CLE pour valider ce document en y annexant le compte administratif 2014 du SAGE ; **le rapport d'activité est validé à l'unanimité par les membres présents.** Il sera téléchargeable dans la rubrique documentation du site internet du SAGE Thouet.

### **3. Restitution des résultats de l'étude d' « Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »**

Après un rappel du calendrier, et notamment des dates de lancement et de fin de l'étude, ainsi que de la teneur des différentes réunions organisées, Pierre PÉAUD indique que l'étude a été validée par le Bureau de la CLE le 10 mars 2015 après prise en compte des remarques des membres de la CLE.

Ludovic BOISSINOT du bureau d'études SERAMA prend ensuite la parole afin de présenter les résultats de l'étude.

Après la présentation des différentes typologies assimilables à des « plans d'eau » (lac, étang, retenue, mare, retenue collinaire, plans d'eau d'agrément), M. CHATIN demande pourquoi les barrages situés dans le lit mineur des cours d'eau ne sont pas listés.

Pierre PÉAUD répond que le choix a été fait de ne pas les prendre en compte car ces derniers pourront être étudiés lors de l'étude sur les ouvrages ou dans la cadre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques.

Ludovic BOISSINOT présente l'aspect réglementaire inhérent à ces plans d'eau (code de l'environnement, SDAGE, ...) et met en avant que le SDAGE Loire-Bretagne ne donne pas de définition précise d'un plan d'eau.

Suite au rappel des différentes dispositions du SDAGE 2010-2015 qui s'appliquent aux plans d'eau, M. GUIONNET demande confirmation sur l'impossibilité de créer de nouveaux plans d'eau sur le bassin du Thouet, ce dernier étant intégralement classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Ludovic BOISSINOT confirme, que selon le SDAGE, il est en effet interdit de créer de nouveaux plans d'eau en ZRE sauf cas particuliers.

Ludovic BOISSINOT présente ensuite les impacts potentiels des plans d'eau.

M. LUMINEAU demande ce que représente la quantité d'eau perdue par évapotranspiration sur une année.

Il lui est répondu que cette donnée dépend fortement des conditions climatiques de la saison, ce qui explique la valeur moyenne exprimée en L/s/ha (valeur de nos régions 0.5 L/s/ha en moyenne).

M. SOUTIF précise également que le phénomène de captage des eaux de pluies estivales et automnales par les plans d'eau, présenté comme impact négatif, se vérifie surtout s'il y a multiplication des plans d'eau, ces derniers ayant alors un effet cumulatif.

Ludovic BOISSINOT insiste sur des facteurs prépondérants à prendre en compte pour l'évaluation de l'impact des plans d'eau que sont le mode de gestion et les équipements de ces derniers.

M. PERRIN rappelle alors que pour les moines (équipement de vidange des plans d'eau), la chute d'eau provoquée par ce dispositif permet également de réoxygéner l'eau qui pourrait avoir une teneur en oxygène plus faible car provenant du fond du plan d'eau. Il ajoute également que pour les plans d'eau construits avant 1829 et donc fondés en titre, leur réparation en cas de fuite est autorisée.

Ludovic BOISSINOT fait ensuite un point sur les dispositions et règles prises par des SAGE sur cette problématique « plans d'eau ».

Puis il aborde par la suite la base de données « Plans d'eau » et les critères qu'il est possible d'intégrer et montre la carte provisoire localisant l'ensemble des plans d'eau recensés grâce aux différentes sources de données récupérées.

M. TARRAULT remarque que les critères pris en compte pour les plans d'eau pourront également servir et être reportés pour l'étude sur les ouvrages en lit mineur.

M. GUIONNET trouve étonnant le nombre d'objets recensés sur la carte (supérieur à 26 000), et indique qu'il serait intéressant de classer les plans d'eau par taille.

Ludovic BOISSINOT lui répond que le seul critère de taille n'est pas suffisant et qu'un important travail de tri est nécessaire dans un premier temps car il existe de nombreux doublons. En effet un plan d'eau peut être inventorié plusieurs fois ce qui explique ce nombre de 26 000 objets.

Pierre PÉAUD complète en indiquant que l'objectif sera de hiérarchiser les priorités et M. CUBAUD explique que les prochaines étapes nécessiteront justement de choisir certains critères (taille, distance au réseau hydrographique, sous bassin versant, ...) qui permettront de définir l'impact des plans d'eau.

M. GUIONNET rappelle qu'il est également important de garder en mémoire les éventuels impacts positifs des plans d'eau.

Ludovic BOISSINOT présente ensuite quelques paramètres importants qui peuvent être pris en compte dans la définition des plans d'eau les plus impactants.

M. CUBAUD précise qu'un des paramètres les plus importants semble être la gestion du plan d'eau et donc la nécessité de récupérer des informations sur cette gestion.

Concernant l'intégration des plans d'eau dans la démarche des volumes prélevables, M. MARCHAND indique qu'il n'est pas toujours facile d'obtenir tous les volumes prélevés par les exploitants.

M. GUIONNET précise que la grande majorité est aujourd'hui équipée de compteurs ce qui permet d'avoir cette donnée plus facilement.

Pierre PÉAUD complète en indiquant qu'il existe désormais les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) qui sont en charge de la répartition des volumes prélevables pour l'irrigation.

Aucune autre remarque est soulevée concernant le rendu de l'étude, la suite à donner à ce travail sera définie lors du prochain Bureau de la CLE. Le rapport de l'étude est téléchargeable sur le site internet du SAGE, page « documentation ».

#### **4. Validation de l'état initial du SAGE Thouet**

Pierre PEAUD présente l'état initial du SAGE Thouet et les diverses modifications et ajouts qui ont été intégrés suite aux commissions thématiques du 24 et 25 mars 2015, l'objectif étant de valider le document.

Dans un premier temps, un bref rappel est donc fait sur la définition et l'historique de l'état initial et sur son contenu.

Pierre PÉAUD commence par présenter la première partie concernant les caractéristiques générales du bassin et les modifications apportées, principalement sur les sites remarquables. Aucune question n'est soulevée.

La partie 2 portant sur la qualité des eaux est par la suite abordée. M. OMER demande si un seul et même état écologique est défini pour l'ensemble du bassin et s'interroge sur les valeurs des différents paramètres.

Pierre PÉAUD répond que le bassin du Thouet est « sous-divisé » en 34 masses d'eau, chacune d'entre elles possédant son propre objectif d'atteinte du bon état écologique. Il ajoute que chaque paramètre étudié possède ses propres limites de classes, permettant ainsi de définir l'état chimique, physico-chimique et biologique des masses d'eau.

Suite à la présentation de la partie portant sur la qualité physico-chimique des eaux superficielles, M. PERRIN précise qu'il existe un déséquilibre azote/phosphore au niveau de la retenue du Cébron.

Aucune question n'est soulevée concernant la qualité biologique de ces masses d'eau.

Concernant la qualité des masses d'eau souterraines, M. CLAIRAND s'interroge et s'inquiète du devenir des captages en cas de dépassement des seuils pour la qualité des eaux. Il prend pour exemple les captages du Thouarsais, qui connaissent des taux de nitrates très importants.

Pierre PÉAUD indique qu'en cas de dépassement des seuils autorisés, les captages peuvent être fermés (temporairement ou définitivement), ce qui est le cas pour un captage de Ligaine puisque le taux de nitrates est supérieur à 100mg/L.

M. ANTOINE précise que des pénalités financières sont également appliquées par l'Europe en cas de mauvaise qualité d'où l'importance de reconquérir le bon état écologique des eaux.

M<sup>me</sup> BARRE indique que les résultats du premier Contrat de Nappe du Pays Thouarsais n'ont pas été très probants et rappelle le choix fait en Région Poitou-Charentes de ne pas classer ces captages en Zones Soumises aux Contraintes Environnementales (ZSCE). Le travail de reconquête de la qualité de l'eau se fait désormais dans le nouveau contrat avec plus de partenaires (Chambre d'agriculture et organisations professionnelles agricoles) et sur l'ensemble du périmètre de captage pour une meilleure efficacité.

M. GUIONNET précise que les exploitants ne sont pas les seuls concernés par cette problématique de qualité de l'eau et que les communes le sont également. Il ajoute que les pratiques agricoles évoluent afin d'être les moins impactantes possible.

M. BAUFUMÉ confirme en indiquant que certains produits (pesticides) ne sont plus autorisés depuis plusieurs années, mais qu'ils peuvent toujours être détectés aujourd'hui dans le milieu. Il ajoute que les collectivités mais également les jardiniers amateurs ont aussi un rôle important dans cette problématique de pollution diffuse.

Concernant la masse d'eau « Plan d'eau » du Cébron, M<sup>me</sup> BARRE indique que la problématique du phosphore est connue (problème de relargage par les sédiments) et a été intégrée dans le nouveau programme Re-Source.

Aucune autre remarque n'est faite sur les modifications apportées à cette partie.

Pierre PÉAUD présente ensuite le contenu de la troisième partie « Analyse quantitative de la ressource en eau ».

M. CHATIN demande si les volumes prélevés indiqués dans l'état initial comprennent à la fois les prélèvements en rivières et les forages.

Pierre PÉAUD répond qu'effectivement les volumes présentés prennent en compte les captages en eaux superficielles et en nappes.

Aucune question ne fait suite à la présentation des ajouts intégrés à cette partie, ni à la présentation de la partie 4 sur l'analyse du milieu aquatique.

Concernant le volet portant sur les activités et usages liés à la gestion de l'eau, M. GUIONNET indique que pour la présentation de l'activité agricole de nouvelles techniques, plus respectueuses de l'environnement, font leur apparition.

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée pour les parties 6 et 7 sur les acteurs et politiques de gestion de l'eau et sur les manques identifiés lors de l'élaboration de cet état initial.

M. CUBAUD consulte donc les membres de la CLE pour validation de l'état initial du SAGE Thouet tel que présenté ; **le document est validé à l'unanimité par les membres présents sans modification.**

Pierre PÉAUD conclut en indiquant que cette validation va permettre de lancer le diagnostic du SAGE avec le complément de l'état initial sur le volet « eau potable – assainissement » comme validé lors de la CLE du 9 décembre 2014. La prochaine séance du Bureau de la CLE aura pour objectif entre autre de valider le cahier des charges du diagnostic pour permettre le lancement de la consultation.

## **5. Consultation du projet du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021**

Pierre PÉAUD présente ensuite la synthèse des remarques qui ont été remontées à la cellule d'animation du SAGE concernant le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 (cf. présentation).

A propos de la remarque faisant référence à certains captages prioritaires non listés au chapitre 6 (captages de Ligaine sur la commune de Taizé et captages de Pas-de-Jeu), M. CLAIRAND demande quels sont ceux déjà listés.

Pierre PÉAUD indique que dans le projet de SDAGE 2016-2021, seuls sont référencés les captages prioritaires suivants :

- Captage de Montreuil-Bellay
- Captage de Seneuil
- Captage du Cébron
- Captages des Lutineaux
- Captage de la Fontaine du Son

Puisqu'aucune précision supplémentaire n'est demandée, M. CUBAUD indique que les remarques présentées seront remontées au comité de bassin Loire-Bretagne avant la fin de la consultation.

## **6. Communication 2015**

Pierre PÉAUD présente par la suite les diverses actions de communication pour l'année 2015. Comme pour les années précédentes la lettre du SAGE sera distribuée en mai et novembre et le site internet sera actualisé régulièrement.

La proposition d'une journée « membres de la CLE » est également évoquée et il est proposé aux membres de faire remonter leurs attentes et leurs souhaits. Pour cela un petit questionnaire sera envoyé aux membres de la CLE par mail.

Pierre PÉAUD continue en évoquant la réflexion qui a été lancée sur la mise en place de panneaux de bassin versant sur les principaux affluents du Thouet, afin de sensibiliser à la thématique de l'eau et à l'appartenance au bassin du Thouet.

M. DELAVault indique que c'est une bonne idée mais qu'il faut être prudent quant au coût engendré par une telle opération.

Flavie THOMAS précise que pour cette action, il sera possible de se rapprocher des syndicats de rivières et des collectivités concernées, et que le nombre et la localisation des panneaux restent dans un premier temps à définir.

M<sup>me</sup> LEMARCHANT précise que cela doit être couplé à d'autres actions de communication pour être efficace.

Toujours concernant la communication, M. CLAIRAND évoque le lancement du SCOT du Pays Thouarsais, qui devra prendre en compte le SAGE Thouet.

M. ANTOINE rappelle que les documents d'urbanisme doivent en effet être compatibles avec les SAGE.

M. CUBAUD ajoute qu'il est nécessaire de ne pas attendre la validation du SAGE et de l'importance, d'associer le SAGE, le plus tôt possible dans les différentes démarches d'élaboration / révision des documents d'urbanisme.

## **7. Questions diverses**

M. COIFFARD demande s'il existe des programmes de reconquête de la qualité des eaux qui ont des résultats probants sur lesquels nous pourrions nous appuyer.

M<sup>me</sup> BARRE indique que concernant le volet agricole, les différents programmes d'actions menés en Bretagne ont permis une amélioration de la qualité de l'eau relativement rapide du fait de la nature du sol.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



*CLE - 15/04/2015 -*



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 9 décembre 2014
2. Validation du rapport d'activité 2014
3. Restitution des résultats de l'étude AMO plans d'eau
4. Validation de l'état initial du SAGE
5. Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
6. Communication 2015
7. Questions diverses



## Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 9 décembre 2014**
2. Validation du rapport d'activité 2014
3. Restitution des résultats de l'étude AMO plans d'eau
4. Validation de l'état initial du SAGE
5. Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
6. Communication 2015
7. Questions diverses



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 9 décembre 2014
2. **Validation du rapport d'activité 2014**
3. Restitution des résultats de l'étude AMO plans d'eau
4. Validation de l'état initial du SAGE
5. Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
6. Communication 2015
7. Questions diverses

## Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2014

- **Projet du rapport d'activité de la CLE envoyé aux membres de la CLE par mail le 3/04/2015**
- **Document demandé par le comité de bassin afin d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux de la CLE**
- **Également envoyé aux Préfets 79, 49, 86, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne et aux financeurs (AELB, Départements, Régions)**
- **Téléchargeable sur le site internet du SAGE**

## Animation 2014

- **Activités de la CLE et du bureau de la CLE**
  - **CLE du 16 janvier 2014 :**
    - ✓ Présentation de la méthodologie de l'étude « pratiques et pressions agricoles »
    - ✓ Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides / Validation de 19 inventaires ZH
    - ✓ Délégation de la CLE au Bureau
  - **Bureau de CLE du 19 mars 2014 :**
    - ✓ Présentation des résultats de l'étude « pratiques et pressions agricoles »
    - ✓ Élaboration du cahier des charges de l'étude AMO « plans d'eau »
  - **CLE du 30 septembre 2014 :**
    - ✓ Élections Président / Vice-Présidents / Bureau
  - **Bureau de CLE du 27 octobre 2014 :**
    - ✓ Présentation de l'état initial provisoire
    - ✓ Validation du cahier des charges de l'étude AMO « plans d'eau »
  - **CLE du 9 décembre 2014 :**
    - ✓ Présentation des résultats de l'étude « pratiques et pressions agricoles »
    - ✓ Présentation de l'état initial provisoire
    - ✓ Présentation du cahier des charges de l'étude AMO « plans d'eau »
    - ✓ Validation de 13 inventaires ZH

## Dossiers portés à connaissance de la CLE

- 31 décembre 2013 : « Réorganisation de la prévision des crues » transmis par la DREAL Poitou-Charentes.
- 3 février 2014 : « Projet d'actualisation et d'extension du plan d'épandage agricole des boues de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet » transmis par la Préfecture du Maine-et-Loire.
- 7 novembre 2014 : « Schéma Régional de Cohérence Écologique » transmis par la Préfecture et la Région Poitou-Charentes.
- 1<sup>er</sup> décembre 2014 : « Projets du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE 2016 – 2021) et son programme de mesures et du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne » transmis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

## Avis sur les projets de contrats territoriaux

- CLE du 16 janvier 2014 : Projet de contrat territorial « Re-Sources » 2014-2018 sur la retenue du Cébron (SPL des eaux du Cébron)
- CLE du 16 janvier 2014 : Projet de contrat territorial « Re-Sources » 2014-2018 sur le bassin d'alimentation de captage des sources de Seneuil (SEVT)
- Bureau de la CLE du 19 mars 2014 : Projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2014-2018 du Thouaret (SIBT)

## Animation 2014

- Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation
  - Rédaction de l'état initial du SAGE
  - Validation de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
    - Caractériser les pratiques et les systèmes de production ainsi que leurs évolutions
    - Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles tout en analysant l'origine des pressions
  - Lancement de l'étude « Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »
  - Suivi des inventaires de zones humides
    - 3 à 4 réunions par commune
  - Suivi de l'élaboration du Schéma Départemental de la Vienne
  - Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE

## COMMUNICATION 2014 :

### - Lettres du SAGE Thouet

Distribuées 2 fois par an (mai et novembre)  
aux collectivités du bassin



### - Site Internet du SAGE

Mis en ligne depuis juin 2013

Actualisé régulièrement (documents téléchargeables)

[www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr)

## Budget et financement 2014 :

### SAGE cofinancé par :

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Les Départements 79, 49 et 86
- Les Régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire
- Des contributions solidaires auprès des Communautés de Communes et d'Agglomération

Les dépenses 2014 s'élèvent à **107 318,28 €** (compte administratif 2014 du SMVT), les dépenses principales étant :

- Animation = 58 433,48 € (salaires cellule d'animation)
- Communication = 2 664 €
- Étude = 26 748,68 € (étude pratiques et pressions agricoles)

## Analyse - bilan - perspectives

L'année 2014 a permis la poursuite de l'élaboration du SAGE (état initial, communication, suivi des différents dossiers).

Toutefois l'année électorale de 2014 n'a pas permis de réunir la CLE aussi souvent que souhaité.

Les études initialement prévues en 2014 ont été repoussées en 2015 (plans d'eau et diagnostic).



**L'élaboration du SAGE Thouet suit son cours**

### Perspectives 2015 :

- Validation de l'état initial
- Lancement du diagnostic du SAGE
- Étude AMO « plans d'eau »
- Poursuite de la communication

## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 9 décembre 2014
2. Validation du rapport d'activité 2014
3. **Restitution des résultats de l'étude AMO plans d'eau**
4. Validation de l'état initial du SAGE
5. Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
6. Communication 2015
7. Questions diverses

## Étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet

- **Objet de l'étude** : réaliser un bilan des connaissances actuelles et déterminer des méthodologies visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet
  - **Lancement de l'étude** : 12 janvier 2015 (Bureau de la CLE)
  - **Durée de l'étude** : 2 mois (fin le 12 mars 2015)
  - **4 réunions prévues** : - réunion de cadrage avec la cellule d'animation du SAGE Thouet,  
- réunion de présentation de la méthodologie au bureau de la CLE,  
- réunion de restitution/validation de l'étude en bureau de CLE,  
- réunion de restitution finale de l'étude en CLE.
- ✓ Envoi du rapport par mail le 26/02/2015 aux membres de la CLE et référents CLE  
 prise en compte et intégration des remarques avant validation
- ✓ Validation de l'étude par le Bureau du 10/03/2015

*Commission Locale de l'Eau, le 15/04/2015*



MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE  
D'OUVRAGE VISANT A L'AMÉLIORATION  
DE LA CONNAISSANCE DES PLANS D'EAU  
ET DE LEURS IMPACTS SUR LE BASSIN  
DU THOUET

SERAMA

## DÉFINITION D'UN PLAN D'EAU

Pas de définition réglementaire :

LAROUSSE : « **étendue d'eau sur laquelle on peut, notamment, pratiquer les sports nautiques** »

*Les plans d'eau désignent une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Ils peuvent posséder des caractéristiques de stratification thermique.*

Le terme plan d'eau recouvre un certain nombre de situations :

- Lac : étendue d'eau naturelle : absence sur le bassin versant du Thouet
- Retenue : réservoir d'eau potable, irrigation, hydroélectricité, lutte contre inondation
- Etang : vocation première piscicole, vidangeable
- Mare : isolé du réseau hydrographique, < 2 000 m<sup>2</sup>
- Autres typologies ne rentrant pas dans les définitions :
  - Retenues collinaires : absence de définition réglementaire
  - Plan d'eau d'agrément
- Ouvrages implantés sur le lit mineur non intégrés dans la bibliographie

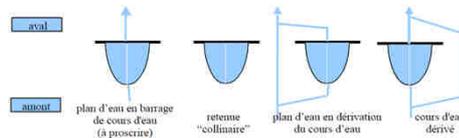
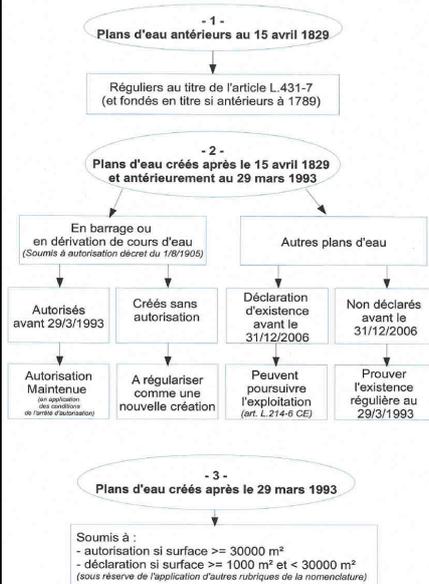


Figure 1 - situations de plans d'eau par rapport à un cours d'eau (DDT de la Charente, 2010)

## RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR APPLICABLES AUX PLANS D'EAU



- Articles L214-17 du Code de l'Environnement (Loi eau 2006) : deux listes de cours d'eau depuis juillet 2012 :

- Liste 1 : renouvellement de concession ou d'autorisation subordonné à des prescriptions
  - cours d'eau en très bon état écologique,
  - réservoirs biologiques,
  - Protection complète des poissons migrateurs nécessaires
- Liste 2 : délai de 5 ans pour assurer la circulation des poissons et le transit sédimentaire

- Articles L214-18 du Code de l'Environnement (Loi eau 2006) : maintien d'un débit biologique dans les cours d'eau au droit d'un aménagement ne pouvant être inférieur au 1/10<sup>ème</sup> du module

## RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR APPLICABLES AUX PLANS D'EAU

- SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 en cours de révision et de consultation pour la période 2016-2021 :
  - orientation n°1 : Repenser les aménagements de cours d'eau
    - Disposition spécifique 1-C : Limiter et encadrer la création de plans d'eau
    - Disposition 1C-2 : autorisation de nouveaux plans d'eau n'est autorisée qu'en dehors des :
      - bassins versants en ZRE pour les eaux de surface ;
      - réservoirs biologiques ;
      - secteurs de forte densité (exemple : surface cumulée > à 5% surface bassin BV, nombre > à 3 par km<sup>2</sup>);
    - Disposition 1-C-3 : conditions de création ou de régularisation de plans d'eau ni autorisés, ni déclarés
    - Disposition 1-C-4 : mise aux normes en priorité sur plans d'eau à fort impact et dangereux pour la sécurité publique

## RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR APPLICABLES AUX PLANS D'EAU

- SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 en cours de révision et de consultation pour la période 2016-2021 :
  - orientation n°7 : Repenser les aménagements de cours d'eau
    - Disposition spécifique 7-C : Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux

Disposition 7C-1 : CLE engage si nécessaire des études complémentaires pour définir le volume d'eau maximum prélevable de manière à respecter les objectifs quantitatifs du SDAGE.

Disposition 7C-2 : sans volume prélevable identifié, aucun nouveau prélèvement autorisé sauf intérêt général :

- alimentation en eau potable
- prélèvements de substitution (remplacement de prélèvement en étiage par des prélèvements en hautes eaux, remplacement d'un forage par un autre ayant un moindre impact ...).

► Ainsi un nouveau plan d'eau ne peut être créé autrement qu'alimenté par ruissellement en l'absence de volume prélevable identifié.

## LES IMPACTS POTENTIELS DES PLANS D'EAU

- Impacts variables suivant la localisation du plan d'eau par rapport au réseau hydrographique, les équipements et le mode de gestion
- Impacts quantitatifs :
  - Impacts d'un point de vue hydrologique relatif à la taille du plan d'eau, à l'importance du cours d'eau et aux caractéristiques du BV (notamment présence autres plans d'eau)
    - Évaporation de l'ordre de 0.5 l/s/ha
    - Infiltrations et fuites
    - Captage des eaux de pluie estivales et automnales
    - ➔ Réduction des débits d'étiage
    - Rôle écrêteur et parfois de soutien d'étiage
    - Rôle réservoir
    - Rôle tampon lors des épisodes orageux



## LES IMPACTS POTENTIELS DES PLANS D'EAU

- Impacts qualitatifs :
  - En fonctionnement :
    - Impact thermique : élévation de 2 à 7 °C en température moyenne estivale sur un linéaire variable (absence de ripisylve et ouvrages sur cours d'eau favorisent également une élévation de la température)
    - Baisse de la teneur en oxygène
    - Variations journalières du pH
    - Impacts sur les MES et la matière organique variables
    - Diminution de la conductivité
    - Nutriments :
      - Rôle de lagunage
      - Risque de relargage d'éléments toxiques (nitrites et ammoniac)
      - Risque d'eutrophisation



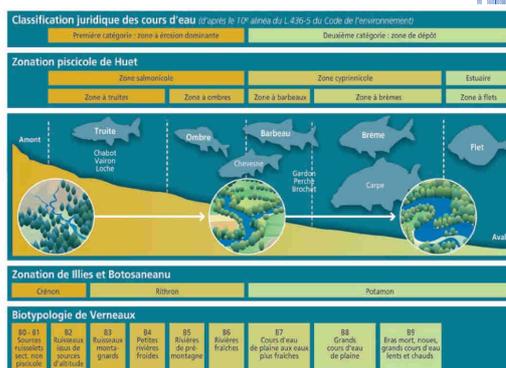
## LES IMPACTS POTENTIELS DES PLANS D'EAU

- Impacts qualitatifs :
  - Lors des vidanges (plusieurs facteurs influencent les impacts : vocation étang, gestion piscicole, déroulement, système de vidange, forme du plan d'eau, technique de pêche et environnement de l'étang) :
    - **Exportation massive d'éléments et de nutriments**
    - Fragilité de certains milieux récepteurs : interdiction de vidange en 1<sup>ère</sup> catégorie du 30 novembre au 1<sup>er</sup> avril
      - Cas particulier d'un domaine salmonicole en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole + populations d'écrevisses à pattes blanches
      - Espèces d'accompagnement en tête de bassin : chabot, lamproie de Planer



## LES IMPACTS POTENTIELS DES PLANS D'EAU

- Impacts biologiques
  - Biodiversité de certains plans d'eau
  - **Dérive typologique**
  - **Risques sanitaires**
  - **Modification physique des cours d'eau**
  - **Obstacles à la migration**
  - **Destruction de zones humides**
  - **Risque introduction d'espèces envahissantes**



## LES IMPACTS POTENTIELS DES PLANS D'EAU

- Synthèse :
  - étang présente potentiellement le plus d'impact sur le bassin du Thouet,
  - impacts variables selon la localisation par rapport au réseau hydrographique, le mode de gestion et les équipements

Type de plan d'eau	Mare	Etang		Retenue	Gravière / Carrière
		Au fil de l'eau ou en dérivation	Non connecté au réseau hydrographique		
Impacts quantitatifs	Faibles par isolement du réseau, volumes limités et remplissage en général en automne	Potentiellement important, fonction de la taille du plan d'eau, de l'importance du cours d'eau et des caractéristiques du bassin versant	Variables suivant le mode d'alimentation	Potentiellement important	Impacts limités par isolement du réseau
Impacts qualitatifs : paramètres physico-chimiques, vidanges	Faibles par isolement du réseau	Potentiellement important Fonction du régime du cours d'eau (permanent ou temporaire)	Variables suivant le mode de gestion	Potentiellement important	Impacts limités par isolement du réseau
Impacts biologiques : continuité écologique, dérive des peuplements	Biodiversité souvent intéressante	Potentiellement important (très important pour les étangs au fil de l'eau) Biodiversité souvent intéressante sur les vieux plans d'eau	Variables suivant le mode de gestion Biodiversité souvent intéressante sur les vieux plans d'eau	Potentiellement important Biodiversité souvent intéressante	Biodiversité souvent intéressante

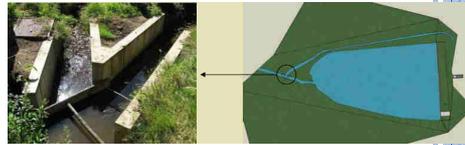
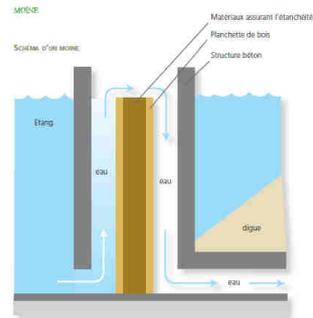
Tableau 1 : synthèse des impacts potentiels par typologie de plan d'eau

## LES MODES DE GESTION

- Facteurs prépondérants pour l'évaluation des impacts :
  - Gestion des vidanges : périodicité, période, durée de la vidange, durée de l'assec, période de remplissage, gestion des apports et des rejets, équipements permettant d'éviter le départ d'espèces invasives ou indésirables
  - Gestion de la prise d'eau : maintien du débit réservé, grilles, remplissage du plan d'eau,
  - Entretien raisonné de la végétation des berges,
  - Lutte contre l'eutrophisation : vidange et assec, régulation de la densité de poissons, curage, augmentation de la hauteur d'eau, entretien raisonné de la végétation, mise en place d'une zone tampon

## LES MODES DE GESTION

- Aménagements des plans d'eau
  - Implantation d'un dispositif de vidange et de trop-plein (type « moine » souvent cité),
  - Mise en place de grilles,
  - Installation d'un lit filtrant lors des vidanges (espèces et sédiments),
  - Installation d'une pêcherie,
  - Déversoir de crue
  - Système de réoxygénation de type déversoir cascade
  - Création de zones humides tampons en entrée et en sortie
  - Mise en dérivation ou effacement des plans d'eau au fil de l'eau



## LES MODES DE GESTION

- Elaboration de guide ou de charte pour les propriétaires
  - Exemple issu du SAGE Sarthe amont

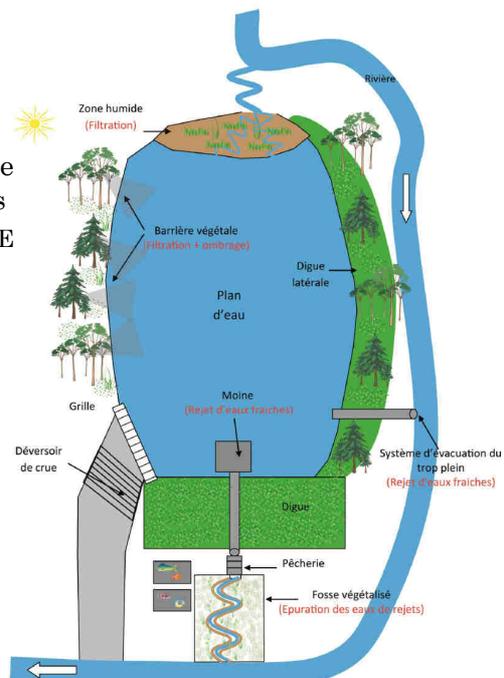


Figure 25 Schéma représentant un plan d'eau aménagé pour limiter les impacts sur les cours d'eau (vu de dessus)

## DISPOSITIONS ET RÈGLES DANS LES SAGE

- PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) des SAGE :
  - pour les plans d'eau sur cours d'eau, mise en place d'une dérivation de surface franchissable par les espèces piscicoles et équipée d'un répartiteur de débit assurant le respect du débit réservé dans le cours d'eau ;
  - mise en place d'un système de type moine ou de tout système reconnu équivalent devant permettre l'évacuation des eaux de fond et limiter le départ des sédiments ;
  - mise en place de grilles (entrée et sortie) empêchant la libre circulation des poissons entre le plan d'eau et le cours d'eau. Cette disposition concerne les plans d'eau disposant d'un statut de pisciculture (dont les piscicultures à valorisation touristique) ;
  - mise en place d'une pêcherie ;
  - mise en place d'ouvrages de rétention des sédiments, permanent ou non ;
  - aménagement d'un déversoir de crue,
  - élaboration d'une charte/guide pour la gestion et l'entretien des plans d'eau, élaboration d'une plaquette de communication
  - Prescriptions jusqu'à l'effacement pour les plans d'eau impactants sans usages ou en mauvais état



## DISPOSITIONS ET RÈGLES DANS LES SAGE

- Intégration des plans d'eau dans la démarche des volumes prélevables :
  - Sarthe amont :
    - évaporation par rapport à évapotranspiration d'une surface végétalisée
    - Connexion au réseau en fonction de la distance au cours d'eau et de la prise d'alluvions
  - Vienne :
    - évaporation par rapport à évapotranspiration d'une surface végétalisée
  - Vie-Jaunay : étude en cours, prise en compte uniquement des plans d'eau destinés à l'irrigation
  - Lay : pas de démarches engagées sur les eaux superficielles
  - Vilaine : volumes prélevables non réalisés
  - Sèvre Nantaise : prise en compte uniquement des plans d'eau destinés à l'irrigation, grille multicritère à l'étude
  - Evre - Thou - Saint-Denis et Layon :
    - évaporation par rapport à évapotranspiration d'une surface végétalisée
    - Questionnaire envoyé aux communes pour mode d'alimentation (40 % de retour seulement)
  - Vendée :
    - Base de données « plan d'eau » avec questionnaire aux communes couplé à une phase de terrain
    - Travail en cours pour méthode de calcul du volume du plan d'eau



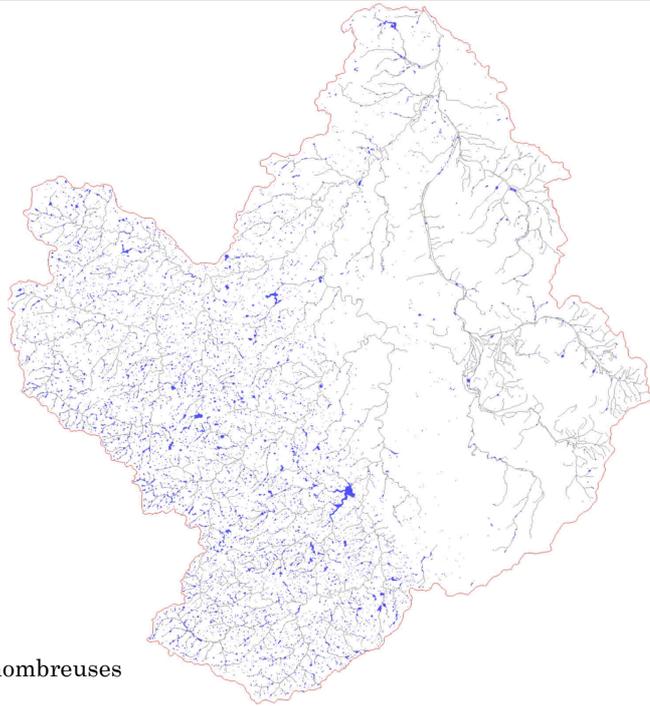
## BASE DE DONNÉES « PLANS D'EAU »

- Critères à intégrer :
  - Identifiants et critères géographiques
  - Caractéristiques générales : type, surface, profondeur, morphologie
  - Description de la chaussée : hauteur, revanche
  - Volet réglementaire : date de création, régime réglementaire applicable
  - Variations de niveau d'eau : lien avec alimentation, impacts éventuels sur la durée des étiages
  - Gestion du plan d'eau : curage, vidange, amendement
  - Environnement du plan d'eau : envasement, état des berges, végétalisation, type de matériaux du fond, espèces envahissantes...
  - Ouvrages de gestion : vidange, pêche, dérivation, décantation...
  - Entrées et sorties d'eau : type d'écoulements
  - Usages : lien avec mode de gestion
  - Classements éventuels : Natura 2000, ZNIEFF, APB, L214-17

## BASE DE DONNÉES « PLANS D'EAU »

- Données disponibles sur le territoire :
  - Pré-localisation des zones humides (polygones)
  - Données DDT (polygones dans la Vienne, quelques polygones dans les Deux-Sèvres)
  - Données Agence de l'Eau-Loire-Bretagne (irrigation)
  - Points d'aspiration SDIS
  - Fédération de chasse des Pays de la Loire ( cartographie des mares < 2 000 m<sup>2</sup>, doute sur typologie) (polygones)
  - SMIDAP : base de données sur la région Pays-de-la-Loire (polygones > 1 000 m<sup>2</sup>)
  - Deux-Sèvres Nature Environnement : polygones
  - Inventaires des Zones Humides (Pays de Gâtine, Saint-Varentais, quelques communes limitrophes avec le SAGE Sèvre Nantaise) : polygones
  - Recensement des plans d'eau territoire Natura 2000 : ponctuel
  - Société Public Locale des eaux du Cébron : 139 polygones
  - Etudes préalables CTMA : polygones le long du réseau étudié
  - Actions de lutte « Xénope » : Argentonnais et Thouarsais : polygones et ponctuels
  - Diagnostic environnemental du Grand Bressuire : données non numérisées
  - Communauté de Communes du Loudunais : travail sur les sources non cartographié

## BASE DE DONNÉES « PLANS D'EAU »



26 325 objets avec de nombreuses superpositions

## BASE DE DONNÉES « PLANS D'EAU »

- Identification des plans d'eau les plus impactants :
  - Connexion avec le réseau hydrographique :
    - Bande tampon autour du cours d'eau et transmissivité nappe
    - Acquisition de la donnée : réseau hydrographique complémentaire cartographié sur 17 % des communes
    - Saisie cartographique : 3 heures sur la commune de la Peyratte
    - Investigations de terrain complémentaires
  - Usages (DDT, AELB et Coopérative de l'eau des Deux-Sèvres) et volumes (approches, formules, bathymétrie)
  - Mode de gestion et équipements : questionnaire ou prospection de terrain

LEGENDE

- Tronçons SYRAH
- Couche hydro BD\_topo
- Plans d'eau
- Réseau secondaire inventaire ZH
- Réseau hydrographique IGN inventaire ZH



## BASE DE DONNÉES « PLANS D'EAU »

- Méthodes d'identification des plans d'eau les plus impactants :
  - Prospection exhaustive de terrain :
    - Exemple du travail sur le territoire Natura 2000 du Thouet amont :
      - 46 jours pour 300 plans d'eau
      - 1074 jours pour une base de 7000 plans d'eau
  - Réalisation d'enquêtes communales :
    - Méthode utilisée et conseillée par le SAGE Vendée
    - 2.5 ans pour les 193 communes
    - 40 % de retour sur SAGE Evre - Thou - Saint-Denis
  - Priorisation par rapport au réseau hydrographique :
    - Prise en compte des particularités du bassin versant
    - Inventaires communaux : prévision d'environ 50 communes réalisées en 2016
  - Priorisation géographique :
    - Masses d'eau déclassées pour la morphologie ou l'hydrologie (quasi intégralité des masses d'eau)
    - Masses d'eau dont les compartiments continuité et ligne d'eau sont fortement déclassés
    - Masses d'eau dont les objectifs d'atteinte du « bon état » sont fixés en 2015 ou 2021
    - Masses d'eau concernées par des réservoirs biologiques
    - Cours d'eau ou portions concernés par des espèces patrimoniales :
      - 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole
      - Domaine salmonicole
      - Ecrevisse à pattes blanches

QUESTIONS / REMARQUES ?



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 9 décembre 2014
2. Validation du rapport d'activité 2014
3. Restitution des résultats de l'étude AMO plans d'eau
4. **Validation de l'état initial du SAGE**
5. Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
6. Communication 2015
7. Questions diverses

## Rédaction de l'état initial

- État initial :
  - Permet de caractériser la ressource, les milieux, les usages, les acteurs, la réglementation
  - Cible les manques et moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE

= Constat de la situation actuelle

État initial du SAGE Thouet composé de 7 parties :

- **Partie 1** : Caractéristiques générales du bassin du Thouet
- **Partie 2** : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- **Partie 3** : Analyse quantitative de la ressource en eau
- **Partie 4** : Analyse du milieu aquatique
- **Partie 5** : Activités et usages liés à la gestion de l'eau
- **Partie 6** : Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- **Partie 7** : Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet

Ce document est accompagné d'un atlas cartographique.

## Rédaction de l'état initial

- Les différentes versions actualisées de l'état initial ont été envoyées aux membres de la CLE et aux partenaires du SAGE
- Mise en ligne sur le site internet au fur et à mesure des mises à jour

### Commissions thématiques du SAGE :

- **Gestion et valorisation du milieu naturel et aquatique (24 mars 2015)**
- **Gestion qualitative de la ressource en eau (25 mars 2015)**
- **Gestion quantitative de la ressource en eau (25 mars 2015)**

### Prise en compte et intégration de l'ensemble des remarques

## Contenu de l'état initial

### Partie 1 : Caractéristiques générales du bassin du Thouet

- Situation administrative
- Réseau hydrographique, relief, climat, précipitations, géologie, hydrogéologie, pédologie, occupation du sol, paysages
- Espaces naturels remarquables

### Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux

- Contexte réglementaire
- Qualité des masses d'eau superficielles
- Qualité des masses d'eau souterraines
- Qualité de la masse d'eau « plan d'eau »

### Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau

- Hydrologie
- Assec
- Piézométrie
- Gestion de la ressource en période d'étiage
- Encadrement des prélèvements, prélèvements
- Risque d'inondation

### Partie 4 : Analyse du milieu aquatique

- Têtes de bassin versant
- Zones humides
- Espèces patrimoniales / envahissantes
- Peuplements piscicoles

- Continuité écologique
- Plans d'eau
- Qualité des milieux aquatiques

### Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau

- Population
- Alimentation en eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Agriculture
- Industrie
- Activités de loisirs et touristiques

### Partie 6 : Acteurs et politiques actuelles

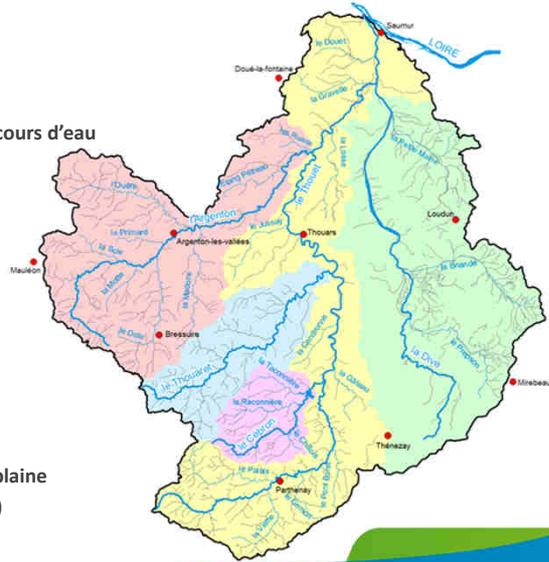
- Acteurs et compétences (État, établissements publics, collectivités, ...)
- Politiques locales gestion de l'eau et milieux aquatiques (CTMA, grenelle)
- Politiques locales d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, ...)

### Partie 7 : Détermination des manques et moyens

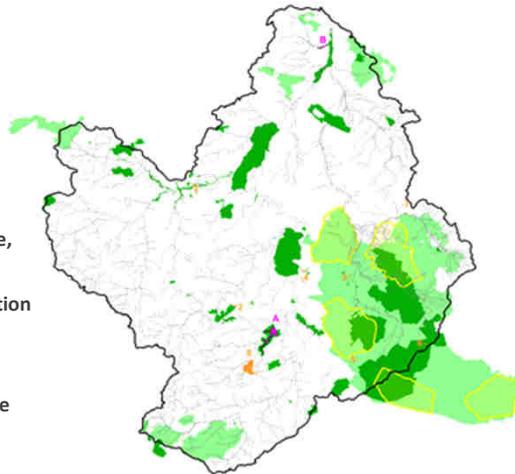
- Études techniques complémentaires
- Actions de communication et supports d'information

**Partie 1 : Caractéristiques générales du bassin du Thouet**

- 3 375 km<sup>2</sup>
- 2 régions / 3 départements
- 192 communes
- Réseau hydrographique : 2400 km de cours d'eau  
+ chevelu très développé
- Relief / Climat / géologie  
➔ Distinction Ouest / Est
- Présentation unités pédologiques
- Occupation des sols
- Principaux paysages (zone bocagère, plaine céréalière, plateau vallonnée et boisé)

**Partie 1 : Caractéristiques générales du bassin du Thouet**

- Espaces naturels remarquables :
  - ✓ Réserve Naturelle
  - ✓ Parc Naturel Régional
  - ✓ Sites classés et inscrits
  - ✓ Sites Natura 2000
  - ✓ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
  - ✓ Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
  - ✓ Espaces Naturels Sensibles (ENS)
  - ✓ Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
  - ✓ Périmètres d'intervention du CREN



## Synthèse des ajouts suite aux commissions thématiques

### Partie 1 : Caractéristiques générales du bassin du Thouet

- **Réseau hydrographique :**
  - Présence d'un chevelu très dense
- **Natura 2000 :**
  - Possibilité d'extension du site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau »
  - Sites Natura 2000 « rivières » : Vallée de l'Argenton et Bassin du Thouet amont
- **ZNIEFF :**
  - 3<sup>ème</sup> génération d'inventaires en cours
- **Sites d'intervention du CREN :**
  - Ajout de « la vallée du Gâteau »
- **Espaces Naturels Sensibles :**
  - Ajout de l'ENS « Coteaux d'Availles-Thouarsais »

## Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines

### Qualité des masses d'eau superficielles

- Rappel du contexte réglementaire (DCE / SDAGE / Loi sur l'eau / Statut juridique et réglementaire des cours d'eau)
- Présentation des 34 masses d'eau superficielles du bassin : état écologique, biologique, physico-chimique, chimique, risques (données états 2011)

→ aucune masse d'eau en bon état



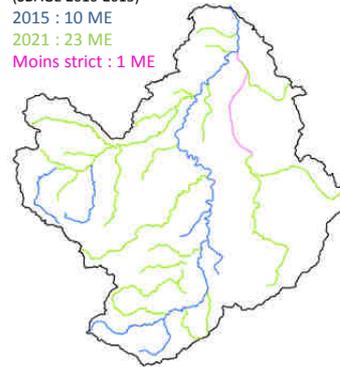
### Objectif écologique:

(SDAGE 2010-2015)

2015 : 10 ME

2021 : 23 ME

Moins strict : 1 ME



- Réseau de mesures : 38 stations de suivis réparties sur l'ensemble du bassin
- Périmètre du SAGE divisé en 8 sous bassins avec stations de référence

## Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines

### Qualité physico-chimique des eaux superficielles

- **Nitrates**
  - Bassin de la Dive présente des teneurs au-dessus de la limite de classe (50 mg/L)
  - Reste du bassin teneurs en nitrates faibles en moyenne
- **Phosphore total**
  - Bassin du Thouaret et Argenton ont une qualité de l'eau moyenne en phosphore
- **Carbone Organique Dissous**
  - Bassin du Cébron a une qualité médiocre pour le COD (effet de la retenue du Cébron ?)
  - Bassin de l'Argenton, du Thouaret et Thouet médian ont une qualité moyenne
- **Produits phytosanitaires**
  - Détection de nombreuses molécules (glyphosate, urées substituées, diflunicanil, atrazine, ...)

### Qualité biologique des eaux superficielles

- **Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)** : facteur déclassant pour 11 ME du bassin
- **Indice Biologique Diatomées (IBD)** : facteur déclassant pour 19 ME du bassin
- **Indice Poisson Rivières (IPR)** : facteur déclassant pour 17 ME du bassin

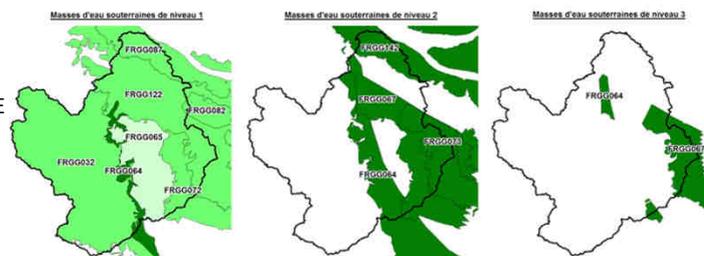
## Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines

### Qualité des masses d'eau souterraines

- Présentation des 10 masses d'eau souterraines du bassin : état chimique et quantitatif, objectif, paramètres déclassants
  - ➔ État qualitatif déclassant pour 5 ME
  - ➔ État quantitatif déclassant pour 2 ME
- 15 stations de suivis des ME souterraines sur le bassin (5 ME suivies)

**Objectif quantitatif :**  
2015 pour toutes les ME

**Objectif chimique :**  
2015 : 4 ME  
2021 : 5 ME  
2027 : 1 ME



## Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines

4. État initial du SAGE Thouet

### Qualité des masses d'eau souterraines

- Zoom sur la qualité des eaux des captages AEP du bassin
- Qualité des eaux des captages « Grenelle » :

#### BAC des Lutineaux / Ligaine / Pas-de-Jeu

- Nitrates : Observations de pics pouvant dépasser 80 mg/L (Ligaine dépassement des 100 mg/L entraînant fermeture)
- Pesticides : détections de molécules régulières mais pas au-dessus de la limite des 0,1 µg/L

#### BAC de Seneuil

- Nitrates : moyenne de 49,3 mg/L – Nécessité de mélanger les eaux avec celles du Cébron
- Pesticides : dépassements fréquents des 0,1 µg/L pour plusieurs molécules

#### BAC de la Fontaine Bourreau

- Nitrates : faible taux, moyenne de 10 mg/L
- Pesticides : dépassements des 0,1 µg/L pour Bentazone et Atrazine-2-hydroxy, présence d'Améthryne

Liste des captages abandonnés sur le Bassin et cause de l'abandon (données BRGM Poitou-Charentes et Pays de la Loire).

## Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines

4. État initial du SAGE Thouet

### Qualité de la masses d'eau « plan d'eau »

- Présentation de la masse d'eau du Cébron

Tableau 20 : État de la masse d'eau « plan d'eau » en 2011 mis à jour le 04/06/2013

Code masse d'eau	Intitulé de la masse d'eau	État écologique	Objectif écologique	Objectif chimique	Risque global
FRGL140	RETENUE DU CEBRON	Mauvais	2021	2015	Risques (Macropolluants)

- Qualité de l'eau du BAC de la retenue du Cébron :

#### Nitrates

- Faible taux de Nitrates, moyenne de 10 mg/L, pics hivernaux de 25 mg/L

#### Carbone Organique Total

- Concentration élevée mais stable, moyenne de 12 mg/L
- Eau traitée 2,9 mg/L, au-dessus de la référence de 2 mg/L

#### Phosphore total

- Concentration moyenne de 0,2 mg/L

#### Pesticides

- Détection faible au niveau du captage mais plus régulière sur le réseau de cours d'eau
- Molécules principales : herbicides et AMPA

## Synthèse des ajouts suite aux commissions thématiques

### Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines

- Thouet domanial sur la commune de Saint-Martin-de-Sanzay jusqu'à la confluence avec l'Argenton
- Qualité physico-chimique
  - Intégration des données 2014 pour les Nitrates, Phosphore total et Carbone Organique Dissous (graphiques)
- Qualité biologique
  - La localisation des stations et la période des mesures influencent les résultats
- Captages AEP
  - Ajouts des captages de Brie, de Saint Martin de Macon et de Saint-Généroux (SEVT)
  - Captage de Ligaine appartient au SVL et non au SMAEDS
  - Ligaine : taux de Nitrates supérieur à 100mg/L (fermeture temporaire)
- Captages abandonnés
  - Captage de l'ancien moulin de Baffou (49)

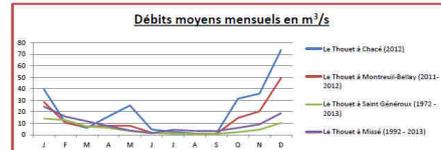
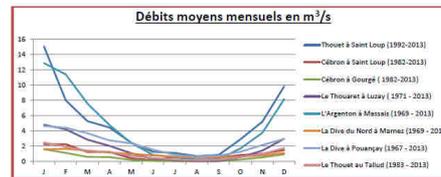
### Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau

#### Hydrologie

- 14 stations de mesures sur le Thouet et affluents principaux
- Dont 6 stations utilisées comme indicateurs rivière pour la gestion de crise en période d'étiage
- Point nodal : station de Montreuil-Bellay
  - ✓ Débit d'objectif d'Étiage (DOE) : 0,5 m<sup>3</sup>/s
  - ✓ Débit de Crise (DCR) : 0,2 m<sup>3</sup>/s

#### Débits des rivières

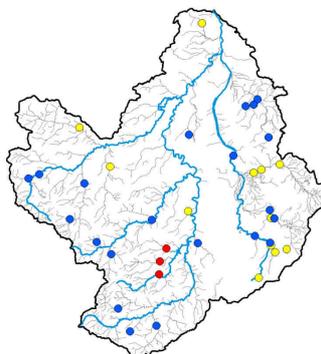
- Débits moyens mensuels des principaux cours d'eau et module
- Débits caractéristiques en période d'étiage et de crue
- Étiages sévères / crues rapides



Assec

- Données des réseaux de suivis (ONDE, RDOE, ROCA)
- Bilan sur la période 2002-2013
- Mise en avant des cours d'eau les plus impactés :
  - ✓ L'Ouère, Madoire, Cendronne, Raconnière, Taconnière, Dive amont, ...)

Assecs observés sur la période 2012 - 2013



Observation d'assecs en 2012 et 2013  
 ● Assecs observés en 2012 et 2013  
 ● Assecs observés en 2012 ou 2013  
 ● Aucun assec observé

Piézométrie

- Données sur les 12 piézomètres du bassin : profondeur moyenne, maximale et minimale, battement moyen
- Ajout des piézomètres du Maine-et-Loire

Gestion de la ressource en période d'étiage

- Arrêtés cadres « sécheresse » (seuils d'alerte, de coupure, de crise)
  - ✓ Arrêté du 27 mars 2014 pour le bassin de la Dive du Nord
  - ✓ Arrêté du 2 avril 2014 pour les bassins Thouet-Thouaret-Argenton
- Bilan du nombre de franchissement du seuil de coupure depuis 2005 :
  - ✓ Thouaret : 554 jours
  - ✓ Argenton : 455 jours
  - ✓ Thouet : 68 jours
  - ✓ Thouet médian : 42 jours
  - ✓ Dive : 8 jours

Encadrement des prélèvements sur la ressource

- Zone de Répartition des Eaux (ZRE)
- Définition des volumes prélevables (notification du Préfet coordonnateur du bassin 16 mai 2012)
- Les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC)
  - ✓ Répartition des volumes d'eau à usage agricole
  - ✓ Bassin Thouet-Thouaret-Argenton : Chambre Agriculture Poitou-Charentes
  - ✓ Bassin Dive du Nord : Chambre d'Agriculture Vienne

### Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau

4. État initial du SAGE Thouet

#### Prélèvements

- Volumes prélevés pour l'eau potable, l'irrigation et l'industrie
- 32 captages AEP : 14,1 Mm<sup>3</sup> en 2011  
13,9 Mm<sup>3</sup> en 2012
- Origine des prélèvements : 46 % en eaux superficielles et 54 % en eaux souterraines
  - ✓ Retenue du Cébron, nappes du Dogger et sables et grès du Cénomaniens
- Irrigation : prélèvement moyen = 11,9 Mm<sup>3</sup>
- Ouest du BV prélèvements en eaux superficielles
- Est du BV prélèvements en eaux souterraines
- 13 Industries redevables à l'AELB (essentiellement secteur de l'agroalimentaire)
- Volume annuel prélevé environ 700 000 m<sup>3</sup>

### Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau

4. État initial du SAGE Thouet

#### Risque inondation

- Prévention des risques
- Atlas des zones inondables Thouaret, Argenton, Madoire, Dolo, Argent, Dive et Petite Maine
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Thouet
- Communes principales impactées par les débordements du Thouet :
  - Parthenay / Saint-Loup-Lamairé / Thouars / Montreuil-Bellay / Saint-Just-sur-Dive / Saumur
- Retenue du Cébron identifiée comme risque majeur de rupture de digue dans le dossier départemental des risques majeurs 79

#### Surveillance et prévisions des crues

- Arrêté du 4 juin 2013 définit l'organisation mise en place en matière de prévisions des crues
- SPC Vienne-Charente-Atlantique (DREAL PC) --> 10 stations de suivis

#### Rappels des crues historiques connues

## Synthèse des ajouts suite aux commissions thématiques

### Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau

- **Piézométrie**
  - Ajouts des piézomètres situés en Maine-et-Loire
  
- **Gestion des périodes de crises**
  - Arrêtés : dates des périodes printemps-été définies annuellement
  - Tableaux des seuils d'alerte remis en page pour une meilleure lisibilité
  - Franchissements seuils de coupure exprimés en jours et non en semaines
  - Remarque : possibilité que le seuil de coupure soit franchi sans prise d'un arrêté
  
- **Définition des volumes maximums prélevables**
  - Report de la fin des autorisations temporaires de prélèvements au 31 décembre 2015

### Partie 4 : Analyse du milieu aquatique

#### Les têtes de bassin versant

- Présentation et définition des têtes de BV (SDAGE Loire-Bretagne)
- Inventaire et analyse de leurs caractéristiques à faire par le SAGE

#### Les zones humides

- Présentation, types, rôles et réglementation des zones humides
- Méthodologie d'inventaire du SAGE
- Résultats des inventaires validés par la CLE (surface, types rencontrés)

#### Espèces patrimoniales

- Listes des espèces liées aux milieux aquatiques basées sur les inventaires connus, documents d'objectifs Natura 2000, données du conservatoire botanique, ...
- Non exhaustif mais permet de montrer la richesse du bassin
- Flore
- Faune (mammifères, amphibiens, crustacés, poissons, insectes, oiseaux, reptiles)

#### Espèces envahissantes

- Espèces végétales
- Espèces animales



## Partie 4 : Analyse du milieu aquatique

4. État initial du SAGE Thouet

### Peuplements piscicoles

- Catégories piscicoles
  - ✓ 1<sup>ère</sup> cat. : Dive du Nord et ses affluents en amont de la D162, le Ru de Brie, la vieille Dive, le fossé courant et le Gâteau
  - ✓ 2<sup>ème</sup> cat. : Tous les autres cours d'eau du bassin
- Peuplements piscicoles
  - ✓ Présentation des contextes piscicoles (Plans Départementaux de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles 79, 49 et 86)
  - ✓ Listing des espèces rencontrées par contexte piscicole
- Zones de reproduction
  - ✓ Frayères listées par arrêtés départementaux
  - ✓ Truite fario, Brochet, Chabot, Lamproie de Planer

## Partie 4 : Analyse du milieu aquatique

4. État initial du SAGE Thouet

### Continuité écologique

- Définition, classement des cours d'eau (listes 1 et 2 du L.214-17)
- Réservoirs biologiques et axes migrateurs (anguille)
- Ouvrages en rivière
  - ✓ Données du ROE (ONEMA) : 680 ouvrages mais inventaire incomplet
- Taux d'étagement et de fractionnement
- Valeur patrimoniale des ouvrages
  - ➡ Nécessité d'une étude sur les ouvrages

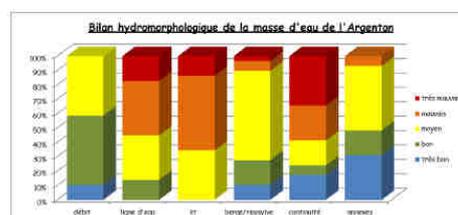
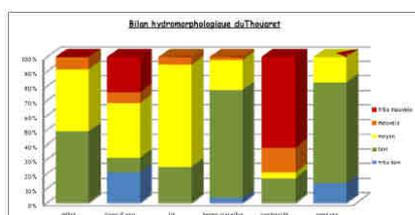
### Plans d'eau

- Présentation du contexte sur le bassin
- Étude en cours (AMO impacts des plans d'eau)



Qualité des milieux aquatiques

- Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) 79, 49 et 86
  - ✓ État fonctionnel des contextes piscicoles (conforme / perturbé / dégradé)
  - ✓ Propositions de gestion
  
- Réseau d'Évaluation des Habitats (REH)
  - Renseigne l'état hydromorphologique des cours d'eau
  - Évaluation faite pour les masses d'eau concernées par un CTMA (Thouet, Gâteau, Cendronne, Palais, Thouaret, Argenton, Dolo, Madoire, Ouère, Dive et Briande)
  - Identification des causes pour les paramètres les plus dégradés



Synthèse des ajouts suite aux commissions thématiques

Partie 4 : Analyse du milieu aquatique

- Utilisation du terme « espèces patrimoniales » à la place « d'espèces protégées »
  - ✓ Ajouts d'espèces aux listes non exhaustives
  
- Ajouts d'espèces envahissantes
  - ✓ Écrevisse signal, Perche soleil, Poisson-chat, Corbicule asiatique, Stamoine commune
  
- Catégories piscicoles
  - ✓ Dive du Nord en 1<sup>ère</sup> cat. jusqu'à la D162 en aval de Moncontour
  - ✓ Complément des espèces présentes
  
- Ajout d'une partie sur les réservoirs biologiques et les axes migrateurs
  
- Ouvrages en rivières
  - ✓ ROE à compléter
  - ✓ Taux d'étagement et de fractionnement

## Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau

4. État initial du SAGE Thouet

Alimentation en eau potable

Assainissement collectif

Assainissement non collectif



Compléments réalisés par un prestataire avec le diagnostic du SAGE

### Agriculture

- Données de l'étude sur « les pratiques et les pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
  - ✓ Orientations technico-économiques des exploitations 2000-2010
  - ✓ Typologies des exploitations (nombre, statuts juridiques, âges des chefs d'exploitation)
  - ✓ Surface Agricole Utile (SAU) sur le bassin et à l'échelle des exploitations
  - ✓ Types de cultures (assolement, prairies)
  - ✓ Types d'élevages (effectifs animaux, chargement par sous bassin)
  - ✓ Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

## Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau

4. État initial du SAGE Thouet

### Industrie

- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE : 371 sur le bassin)
- 87 industries redevables à l'agence de l'eau (redevance rejet)
- Assainissement industriel (données à confirmer dans la partie assainissement / eau potable)
- Substances dangereuses pour la qualité de l'eau (substances listées par le Parlement Européen)
  - ✓ Sur le bassin : Cadmium, Zinc, Nickel, Nonylphénols, Octylphénols
- Sites et sols pollués
  - ✓ 7 sites connus sur le bassin du Thouet
- Extraction de granulats
  - ✓ Contexte de l'activité, impacts potentiels, réglementation, schémas départementaux des carrières
  - ✓ 25 carrières sur le bassin

## Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau

4. État initial du SAGE Thouet

### Activités de loisirs et touristiques

- Canoë Kayak / aviron / voile
- Sites de baignade / bases de Loisirs
  - ✓ Qualité des eaux suivie sur 2 sites par le Ministère de la santé
- Pêche
  - ✓ 28 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)
  - ✓ Réserves de pêche (arrêtés préfectoraux de 2014)
  - ✓ Plans d'eau communaux pour la pratique de la pêche
- Randonnée
  - ✓ Nombreux circuits (pédestre, équestre, VTT, cyclotourisme) dont 3 GR et 2GR de Pays
  - ✓ Thouet à vélo

## Synthèse des ajouts suite aux commissions thématiques

4. État initial du SAGE Thouet

### Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau

- Sites et sols pollués
    - ✓ Ancien camp militaire de Borcq-sur-Airvault suivi par le SEVT dans le cadre du programme Re-Sources
  - Extraction de granulats
    - ✓ Futurs Schémas Régionaux des Carrières en remplacement des schémas départementaux
  - Pêche
    - ✓ Ajout de la réserve de pêche du ruisseau de la Roche Bourreau
- 

## **Partie 6 : Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

4. État initial du SAGE Thouet

Rappels du rôle des différents acteurs

### **Acteurs et compétences**

- L'État et ses établissements publics
  - ✓ Les Préfets / DREAL / ARS / DDT / MISE / ONEMA / AELB / ONCFS
- Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux
  - ✓ Communautés de Communes et d'Agglomération / Pays / Syndicats de rivière
  - ✓ Compétence GEMAPI
- Les organisations professionnelles et les associations
  - ✓ Chambres départementales et régionales d'Agriculture / d'industries / des métiers
  - ✓ Fédérations départementales de pêche / Ligue de protection de oiseaux (LPO-GODS) / Conservatoire Régional des Espaces Naturels / Poitou-Charentes Nature / Sauvegarde de l'Anjou / UFC Que Choisir / Observatoire de l'environnement / Associations des irrigants

## **Partie 6 : Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

4. État initial du SAGE Thouet

### **Politiques locales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

- Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)
- Contrats Territoriaux de protection des aires d'alimentation de captages « Grenelle »

### **Politiques locales d'aménagement du territoire**

- Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Compatibilité SAGE – documents d'urbanisme

## Partie 7 : Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE

### Les études techniques complémentaires

- Prise en compte des impacts des plans d'eau dans les documents du SAGE
- Détermination des zones de tête de bassin
- Étude générale sur les ouvrages du bassin

### Les actions de communication et les supports d'information

- Le site Internet du SAGE
- La lettre du SAGE
- Les journées « membres CLE »
- Panneaux de bassin versant

## Synthèse des ajouts suite aux commissions thématiques

### Partie 7 : Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE

- Étude sur les ouvrages
  - ✓ Ajout de la notion du taux de fractionnement

## Validation de l'état initial ?

Permettre le lancement du diagnostic du SAGE :

- Analyser les données de l'état initial et dégager les enjeux spécifiques du territoire
- Compléments de l'état initial pour le volet assainissement / eau potable







## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 9 décembre 2014
2. Validation du rapport d'activité 2014
3. Restitution des résultats de l'étude AMO plans d'eau
4. Validation de l'état initial du SAGE
5. **Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021**
6. Communication 2015
7. Questions diverses

5. Consultation projet SDAGE 2016-2021

## SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021

- **Projet de SDAGE adopté par le Comité de bassin du 2 octobre 2014**
  - ✓ soumis à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015
  - ✓ soumis à la consultation des assemblées (SAGE) du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015

**Documents consultables :** [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr) et sur <http://www.prenons-soin-de-leau.fr>

- Informations transmises lors de la CLE de décembre, lors des commissions thématiques et par mail







## **SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021**

- Synthèse des remarques remontées à la cellule d'animation du SAGE :

### Chapitre 1 : Repenser les aménagements de cours d'eau

**1B – Préserver les capacités d'écoulements des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines**

#### **Disposition 1B2 :**

**Demande de clarifier la rédaction de la disposition qui ne permet pas de savoir qui est en charge de l'identification des zones d'écoulements des crues en lit majeur.**

#### **1E – Limiter et encadrer la création de plans d'eau**

**Mise en avant qu'aucune définition des plans d'eau n'est faite par le SDAGE.**

#### **Disposition 1E2**

*« La densité importante des plans d'eau sur un secteur est caractérisée par tous critères localement pertinents, comme par exemple :*

- *La superficie cumulée des plans d'eau est supérieure à 5% de la superficie du bassin versant*
- *Le nombre de plans d'eau est supérieur à 3 par km<sup>2</sup> »*

**Ces critères ne précisent pas la taille des plans d'eau à prendre en compte.**

## **SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021**

- Synthèse des remarques remontées à la cellule d'animation du SAGE :

### Chapitre 4 : Maitriser la pollution par les pesticides

#### **4D – Développer la formation des professionnels**

**Importance d'associer les distributeurs de produits phytosanitaires aux différents programmes de reconquête de la qualité de l'eau (diminution des ventes de ces produits).**

#### **4E – Accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides**

**Demande de clarifier la rédaction de la disposition et particulièrement de préciser les attentes aux 1<sup>er</sup> janvier 2018 de celles pour 2022.**

*« la nouvelle loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des pesticides sur le territoire national, indique que la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de pesticides à usage non professionnel sont interdites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'usage des pesticides doit donc progressivement être réduit pour être totalement supprimé en 2022 pour les particuliers. »*

## **SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021**

- Synthèse des remarques remontées à la cellule d'animation du SAGE :

### Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau

**6C – Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages**

**Annexe 4 « Carte et liste des captages sensibles » : incohérence entre la carte et la liste des captages.**

#### **Disposition 6C1**

**Les captages « Grenelle » de Ligaine sur la commune de Taizé et le captage de Pas-de-Jeu ne sont pas recensés comme captages prioritaires.**

#### **6E- Réserver certaines ressources à l'eau potable**

#### **Disposition 6E1**

**Importance des liens entre les SAGE pour la mise en place des schémas de gestion des nappes réservées à l'alimentation en eau potable**

## **SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021**

- Synthèse des remarques remontées à la cellule d'animation du SAGE :

### Chapitre 7 : Maitriser les prélèvement d'eau

**7A – Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau**

#### **Disposition 7A1 – Objectifs aux points nodaux**

**Point nodal de Montreuil-Bellay ne prend pas en compte l'ensemble du bassin du Thouet contrairement à ce qui est indiqué dans le SDAGE**

**Bassin de la Dive non pris en compte (30% du BV)**

**Interrogations sur le fonctionnement de la station de Montreuil-Bellay**

**Possibilité de mettre en place des points complémentaires**

## **SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021**

- Synthèse des remarques remontées à la cellule d'animation du SAGE :

### **Chapitre 8 : Préserver les zones humides**

#### **8A – Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

##### **Disposition 8A1 – Les documents d'urbanisme**

Le texte invite plusieurs fois les collectivités à réaliser ou intégrer des inventaires zones humides.

Le terme « sont invités » laisse place à l'interprétation.

#### **8B – Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

##### **Disposition 8B1**

Interrogations sur la possibilité de recréer une zone humide « équivalente », au niveau fonctionnel et sur le plan de la qualité de la biodiversité, à celle détruite.

## **SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021**

- Synthèse des remarques remontées à la cellule d'animation du SAGE :

### **Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique**

#### **9D – Contrôler les espèces envahissantes**

Cette orientation met l'accent essentiellement sur la sensibilisation et le suivi des espèces envahissantes. Une approche sur la commercialisation de ces espèces serait intéressante, pour permettre leur interdiction.

## SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021

- Synthèse des remarques remontées à la cellule d'animation du SAGE :

### Chapitre 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

#### 12D – Renforcer la cohérence des SAGE voisins

**Importance de la coordination entre les SAGE voisins et principalement pour ce qui est de la gestion des masses d'eau souterraines.**

#### 12E- Structurer les maitrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau

##### Disposition 12E1

**Mise en place de la GEMAPI**

**Nécessité d'une cohérence territoriale à l'échelle du bassin et non des départements**

---

**Chambre d'Agriculture 49 : émet un avis défavorable (courrier en copie au SAGE)**



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 9 décembre 2014
2. Validation du rapport d'activité 2014
3. Restitution des résultats de l'étude AMO plans d'eau
4. Validation de l'état initial du SAGE
5. Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
6. **Communication 2015**
7. Questions diverses



## Communication SAGE 2015

- Lettres d'information du SAGE (mai et novembre)
- Site internet du SAGE
- Proposition d'une journée « membres de la CLE »
  - 2nd semestre 2015
  - Intervenants extérieurs, visite terrain, ...
  - Proposition de thématiques : plans d'eau, SAGE voisin, ...

Faire remonter vos attentes et souhaits

- Panneaux de bassin versants
  - Le SMVT lance la réflexion de la mise en place de panneaux de bassin versant sur son territoire (affluents principaux)
  - Communiquer sur l'appartenance au BV du Thouet
  - Sensibiliser sur la thématique de l'eau

Proposition de lancer cette réflexion sur l'ensemble du bassin en lien avec les syndicats de rivières et les collectivités



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 9 décembre 2014
2. Validation du rapport d'activité 2014
3. Restitution des résultats de l'étude AMO plans d'eau
4. Validation de l'état initial du SAGE
5. Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
6. Communication 2015
7. **Questions diverses**

